

## Séance du 23 SEPTEMBRE 2025

**Présents** : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Le Campion Gonzague, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Asselin Sandrine, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

**Absents ayant donné procuration :**

Boullot Anicet qui avait donné procuration à Meunier Daniel.

**Absents excusés :**

Dufour Géraldine, Fontaine Timothée, Lebedel Christophe, Louis Allain, Travers Julie.

**Secrétaire de Séance :** M. Cozic Patrick.

M. le Maire fait part de la lettre de remerciements de l'association des donneurs de sang pour la mise à disposition de la salle pour la campagne de collecte.

### I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 JUIN 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juin 2025.

### II – CONVENTION CADRE TELECOM – MANCHE NUMERIQUE

M. le Maire précise que les marchés pour la téléphonie arrivent à échéance. Le syndicat mixte Manche Numérique propose aux établissements publics et aux collectivités de la Manche des services de fourniture d'accès à internet et d'interconnexion de sites.

Il met à disposition diverses technologies comme les fibres dédiées, fibres mutualisée, cuivre, 4G fixe,...

Les interconnexions de sites permettent un échange de données sécurisé en fonction de la taille, la répartition géographique, la criticité des données numériques.

Les différents services et tarifications sont recensés, hors éventuels travaux, dans le catalogue Manche Num Op.

Il est proposé au conseil que la commune de Torigny-les-Villes adhère à ce service en signant la convention cadre 2025-05-13 et les éventuels avenants en fonction de l'évolution du projet.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) autorise le Maire à signer la convention avec Manche Numérique Opérateur.

### III - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. le Campion présente le dossier des créances irrécouvrables. Il explique au Conseil que le comptable public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après :

Imputations	Montants	Motifs
Admission en non-valeur (6541)	257,48 €	Poursuite sans effet - inférieur seuil poursuite
Admission en non-valeur (6541)	1 641,53 € Dont 713,04 € pour le legs Danican	Poursuite sans effet - inférieur seuil poursuite – décès du locataire

A l'unanimité, le conseil décide d'admettre en non-valeur de créances irrécouvrables.

### IV - DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Campion présente la décision modificative. Il informe les conseillers d'une subvention supplémentaire vers le CCAS.

## Budget principal

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>532 269,86</b>	<b>-66 404,72</b>
615221	Entretien bâtiments public	522 269,86	-76 404,72
6228	Honoraires (AMO assurances, géomètres...)	10 000,00	10 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 000,00</b>	<b>1 500,00</b>
657363	CCAS	8 000,00	1 500,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>384 496,00</b>	<b>64 904,72</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
<b>21</b>		<b>18 342,71</b>	<b>15 104,72</b>
21351	Chaudière salle des fêtes Giéville	13 000,00	-3 000,00
21351	Allée club house tennis + enrobé devant vestiaire	0,00	8 000,00
2151	Rénovation Pont-Bénédict	0,00	6 504,72
2128	Complément rejoints quai des pédalos	5 342,71	3 600,00
21848	Vestiaires ST	0,00	1 200,00
<b>OPERATION</b>		<b>43 000,00</b>	<b>49 800,00</b>
621	Accessibilité du château	8 000,00	22 000,00
634+639	Complément voirie 2024 + rue du stade		20 000,00
626	Aménagement école de Guilberville: sol jeux	0,00	2 800,00
641	Complément travaux toilettes rue V Hugo	35 000,00	5 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>64 904,72</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
	<b>Virement de section à section</b>	<b>384 496,00</b>	<b>64 904,72</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>64 904,72</b>

Après débat, le Conseil décide de modifier le budget comme présenté.

## V - GUERIN FRANCE – EXTENSION – AVIS INSTALLATION CLASSEE

M. le Maire présente le dossier : il s'agit des parcelles N° 104 / 276 / 107 et 277 de la section cadastrale ZT, de la commune de CONDE SUR VIRE (50).

L'entreprise Guérin a déposé un dossier de déclaration en 2015 sur le site de Condé sur Vire (50 890) situé ZI de la Détourbe, pour les rubriques suivantes :

2560 : Travail mécanique des métaux et alliages – Régime DC

2564 : Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques : régime DC

2565 : Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique ; régime DC

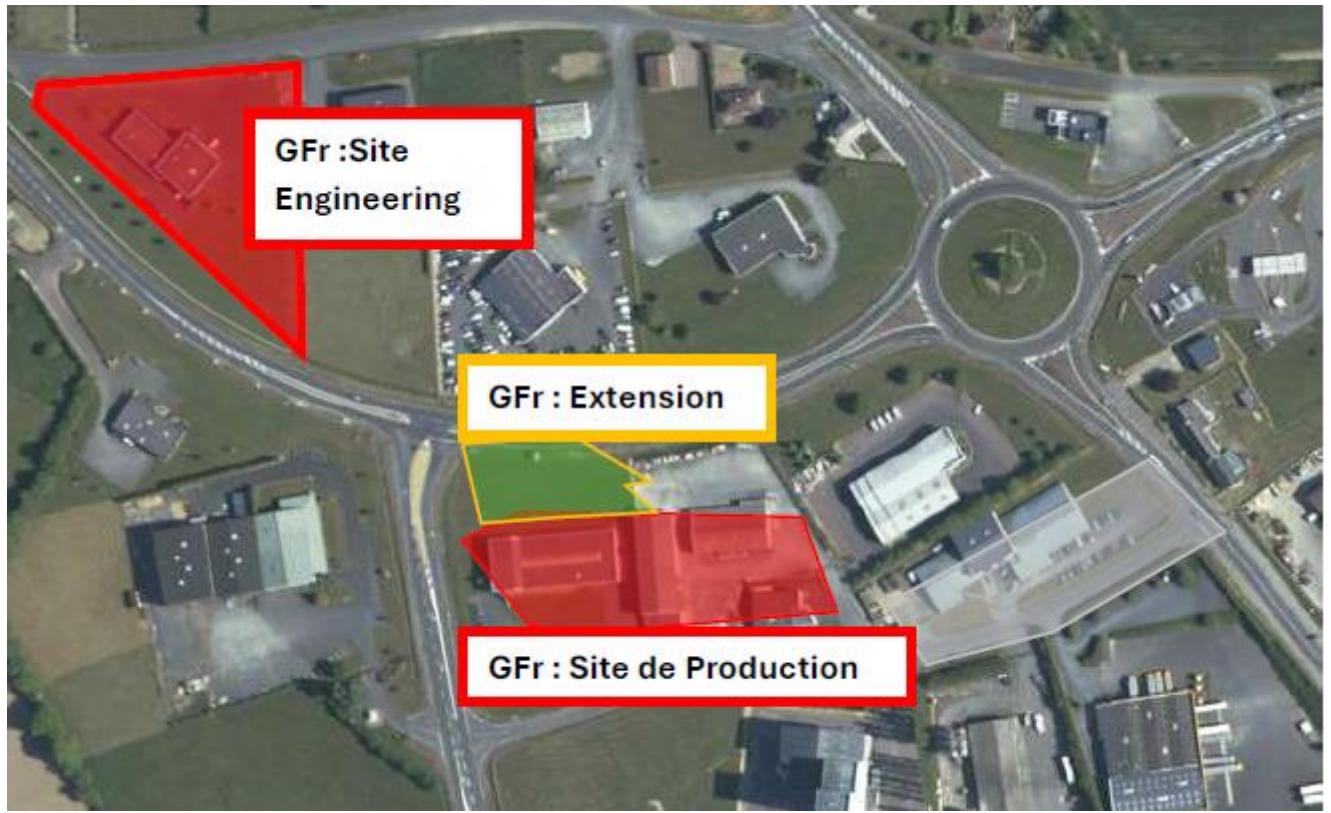
Suite à l agrandissement du bâtiment réalisé en 2017, Guérin France a déclaré les 3 rubriques ci-dessus sous les régimes de déclaration.

Aujourd'hui, Guérin France souhaite :

- Agrandir son magasin en construisant un nouveau site, joint à l'atelier W3.
- Mettre à jour son classement ICPE sur la rubrique 2565 car l'investissement d'une ligne automatisée de décapage-passivation est prévu pour 2026.

Le présent rapport en annexe 05 intègre le bilan de classement ainsi que le bilan des conformités réglementaires aux arrêtés ministériels auxquels le site de Guérin France est soumis.

La commune de Torigny-les-Villes est située dans un rayon d'un kilomètre de l'équipement et doit émettre un avis sur le projet.



Le Conseil émet un avis sur l'agrandissement du site de la SAS Guérin.

## **VI – EARL DECAEN – AUGMENTATION DU NOMBRE DE VACHES LAITIERES**

L'exploitation de l'EARL DECAEN est une exploitation bovine (lait et viande), située sur la commune de SAINT-LOUET-SUR-VIRE, dans le département de la MANCHE, en limite du département du CALVADOS.

Seul le site principal (et siège social) « La Couverie » est situé sur cette commune. L'EARL DECAEN exploite également trois sites annexes, « La Forgerie » et « La Hogue » sur la commune de TORIGNY LES VILLES et le site « Le Manoir » sur la commune de BEUVRIGNY.

Le site « La Couverie » se situe à 1,2 km au nord-est du centre de SAINT-LOUET-SUR-VIRE. Il s'agit du siège de l'exploitation et c'est également le lieu de résidence des gérants, Monsieur et Madame DECAEN.

Les sites secondaires « La Forgerie », « La Hogue » et « Le Manoir » sont situés respectivement à 1,9 km au nord-est, à 3,9 km au nord-est et 2,5 km au sud, par rapport au centre de la commune de SAINT-LOUET-SUR-VIRE. Ils sont par ailleurs localisés respectivement à 740 m à l'est, à 2,5 km à l'est et à 3,6 km au sud du site principal « La Couverie ».

Le projet de l'EARL DECAEN consiste à régulariser ses effectifs laitiers et ainsi d'agrandir l'élevage laitier, de développer un atelier de bovins à l'engraissage ainsi que de mettre à jour le plan d'épandage des fumiers et lisiers de bovins.

L'élevage bovin sera ainsi porté à 350 vaches laitières et 120 bovins à l'engraissage (mâles et femelles à l'engraissage).

L'EARL DECAEN souhaite présenter :

- Le nouveau site secondaire « Le Manoir » à BEUVRIGNY acquis en location en 2022, site anciennement exploité par le GAEC HEUZEBROCQ,

- Le projet de création d'une nouvelle stabulation avec toiture photovoltaïque, en aire paillée et aire paillée avec aire d'exercice, pour loger les génisses laitières sur le site « La Couverie », bâtiment associé à une fumière en projet,

- Les évolutions du site depuis le précédent arrêté d'enregistrement, à savoir, la création d'un nouveau silo en 2024, la construction d'un hangar matériel au nord-est du site (PC accordé en 2024) et le hangar matériel et fourrages en cours au sud du site (PC accordé en 2024), projets et réalisations sur le site principal « La Couverie ».

Les projets d'extension (stabulation et fumière) nécessitent une demande de permis de construire joint au présent dossier.

En parallèle, pour les besoins en stockage, la fosse STO2 va être remontée de 50 cm.

Les modifications réalisées depuis 2022 mais également les projets d'extension s'inscrivent dans une volonté de rapatrier la totalité du cheptel laitier sur un unique site, le site « La Couverie » à SAINT LOUET SUR VIRE. Ainsi, après projet, les vaches laitières et les génisses de renouvellement seront logés sur le site principal.

Ce projet vient en remplacement du projet initialement prévu en 2021, pour rappel la construction de deux stabulations génisses qui n'ont pas été réalisés par crainte de défauts du bâtiment et de jouissance du bien via le contrat passé avec l'ancien tiers investisseur. Le contrat aujourd'hui passé avec le constructeur de la nouvelle stabulation est différent et permet à l'EARL DECAEN de rester propriétaire du bâtiment, avec contrat avec bail, ce qui lui permet de bénéficier de la jouissance du bâtiment et son utilisation.

La totalité des aménagements réalisés et prévus assure ainsi la cohérence de l'élevage en cours de développement, aussi bien pour les éleveurs que pour la gestion du troupeau.

Les bovins à l'engraissement dès l'âge de 3 à 6 mois, les veaux restant élevés sur le site principal, seront ainsi logés sur les sites secondaires, dont le site « Le Manoir » acquis en 2022.

Les sites secondaires seront également utilisés pour partie pour du stockage fourrage et matériel.

Les sites annexes « La forgerie » et « La Hogue » ne sont pas modifiés. Ainsi, les caractéristiques des bâtiments des sites annexes restent identiques à la situation décrite dans le dossier de demande d'enregistrement déposé en 2021 (implantation, équipements, ouvrages, gestion des eaux pluviales ...). Seule la répartition des bovins sur ces sites est modifiée.

Par rapport à la situation connue administrativement, l'EARL DECAEN a acquis en 2022 un nouveau site, site « Le Manoir » anciennement exploité par le GAEC HEUZEBROCQ. L'exploitation du site en usage agricole s'est effectuée dans la continuité de l'arrêt de l'exploitation du GAEC HEUZEBROCQ. Ainsi, le site a accueilli les animaux de l'EARL DECAEN l'année suivante l'arrêt de l'élevage laitier du GAEC HEUZEBROCQ.

Par conséquent, les pétitionnaires souhaitent, par l'intermédiaire du présent dossier de demande d'Enregistrement, intégrer le site « Le Manoir » au sein de son exploitation.

Les éleveurs souhaitent donc poursuivre la production laitière qu'ils connaissent et maîtrisent. Cette modification des effectifs nécessite une nouvelle demande d'enregistrement d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier présente également la mise à jour du plan d'épandage (+ 100 ha environ) ainsi que l'ensemble des parcelles exploitées par l'EARL DECAEN (288 ha).

Le projet de l'élevage est motivé par une volonté de :

- Régulariser la situation en termes d'animaux élevés,
- Développer la production laitière,
- Développer la production laitière et la production de bovins à l'engraissement,
- Pérenniser l'activité et les emplois,
- Obtenir une exploitation cohérente et performante (techniquement et économiquement).

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet de l'EARL DECAEN.

## **VII - APD ANCIENNE ECOLE DE GIEVILLE**

M. le Maire présente le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Giéville. Il revient sur le contexte et l'évolution de la destination des bâtiments. Suite à la fermeture de l'école historique de Giéville, une partie des locaux restant est dédiée à l'accueil de services périscolaires. La commune procède désormais à la rénovation des locaux de l'ancienne école afin d'y maintenir la garderie périscolaire et de restructurer la partie restante du bâtiment afin d'y accueillir de nouveaux usages : local des associations, salle de convivialité, espace de travail partagé et connecté.

Les travaux visent la mise en accessibilité, la sécurité et l'isolation thermique.

Le montant des travaux est estimé à 935 000 € HT soit un projet à hauteur de 1 000 000 € avec la maîtrise d'œuvre et les prestations connexes.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'APD.

## **VIII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire fait part au Conseil de l'évolution de carrière d'un agent. Le second poste permet de s'adapter à la demande d'un autre agent qui souhaite prendre une retraite progressive.

A l'unanimité, le Conseil décide de créer les postes suivants :

- Un poste de rédacteur territorial à 35 h.
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 35h.

## **IX - EFFECTIFS RENTREE 2025 ET COUT SCOLAIRE**

M. Gallier présente les effectifs de la rentrée 2025.

Arthur le Duc : 178 élèves avec 8 classes – Joseph Moricet : 156 élèves pour 7 classes – Sacré Cœur : 158 élèves. Le collège dispose d'un effectif de 540.

Chaque année, la commune calcule le coût scolaire réel aux écoles publiques d'un élève de maternelle et d'un élève d'élémentaire. Ces coûts servent de référence à la facturation des participations scolaires des enfants venant de communes sans école et scolarisés sur les écoles publiques de Torigny-les-Villes, et du versement de la contribution auprès de l'école du Sacré-Coeur.

Calculé sur une année, le coût scolaire reprend l'ensemble des dépenses constatées divisé par le nombre d'élèves.

### **DETAIL COUT SCOLAIRE ECOLES ARTHUR LE DUC ET JOSEPH MORICET ELEVE CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

	A LE DUC	SITE GUILBERVILLE
Eau et électricité	3 230,98 €	4 373,93 €
Combustible	9 330,60 €	0,00 €
Fournitures scolaires	4 326,18 €	3 396,79 €
Maintenance photocopieur	895,07 €	1 318,90 €
Frais de télécommunications et affranchissements	609,22 €	234,92 €
Frais de personnel	73 193,19 €	71 439,85 €
Autre personnel (IPE)	447,53 €	0,00 €

NOMBRE D'ELEVES	75	54
<b>COUT TOTAL PAR SITE</b>	<b>92 032,77 €</b>	<b>80 764,39 €</b>
COUT TOTAL MATERNELLE		172 797,16 €
COUT MOYEN (129 élèves)		<b>1 340 €</b>

**Rappel coût 2023-2024: 1 418 €**

**Nombre enfants 2023-2024 :**

Torigni: 72

Guilberville: 55

Le Conseil à l'unanimité valide les coûts scolaires.

## **X - TARIFS BADGES D'ACCES**

Depuis le 1er septembre, la commune de Torigny a repris la gestion du boulodrome, du terrain de foot de Torigny ainsi que le complexe Richard Vivien.

Ces équipements sont accessibles à l'aide de badges.

Le Conseil décide de mettre à disposition 5 badges gratuit par association. Les badges supplémentaires seront facturés 15 €.

## **XI – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

Les travaux du mur Grimaldi tranche 2 sont terminés depuis début septembrellet 2025. Les travaux de voirie rue du Stade sont terminés. Le curage de l'étang va commencer. Les travaux dans les logements Danican suivent le programme prévu. Concernant la casse Doublet, le concassage du caillou va commencer et restera sur place pour la majeure partie. Torigny concourt pour le label des villages fleuris. La fête foraine est présente pour 15 jours place du Château.

## **XII – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO**

M. le Maire demande aux usagers du transport scolaire de lui faire remonter les informations sur les temps de trajets et les éventuels dysfonctionnements du service.

La séance est levée à 22 h 30.